

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-839

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	500 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Projet de loi de finances pour 2026 prévoit une diminution de 500 millions d'euros des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » par rapport aux crédits de la loi de finances pour 2025. Le Rassemblement National défend les agriculteurs français et s'oppose à cette baisse de crédits.

Cette réduction budgétaire intervient alors même que notre monde agricole traverse une crise majeure. Les coûts de production explosent, les revenus des exploitants s'effondrent, la pression normative et environnementale s'intensifie, tandis que la concurrence étrangère, souvent moins-disante sur le plan social et sanitaire, fragilise davantage encore nos filières.

Nos agriculteurs, éleveurs, maraîchers, viticulteurs et forestiers sont pourtant les garants de la souveraineté alimentaire et de l'équilibre des territoires ruraux. Ils assurent une mission d'intérêt général essentielle : nourrir la Nation.

Réduire les moyens consacrés à ce secteur revient à affaiblir la compétitivité et la durabilité de notre agriculture, à compromettre les efforts de modernisation et de transition, et à aggraver la situation de milliers d'exploitations déjà en difficulté.

C'est pourquoi le présent amendement propose de rétablir les 500 millions d'euros retranchés, en majorant les crédits du programme 149 — « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt », en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Pour des raisons de recevabilité financière, cette augmentation est gagée, pour la forme, par une diminution équivalente des crédits du programme 206 — « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ». En cas d'adoption du présent amendement, il est demandé au Gouvernement de lever le gage.

Ce rétablissement est indispensable pour préserver notre souveraineté alimentaire, soutenir les producteurs français et garantir l'avenir de notre modèle agricole.

Soutenir l'agriculture, c'est soutenir la France qui produit, qui travaille et qui nourrit.